PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2025 – 20H30

Le 22 mai 2025 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.
14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme Estelle GEFFARD -Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme Sabrina PETIT - Mme MALLE Stéphanie- Mme Evelyne MONTEILLER
Membre excusé : Mme RIOU Solen
Quorum : 8
Secrétaire de séance : Mme Evelyne MONTEILLER
Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 24 avril 2025
- Délibération : attribution et signature des marchés de travaux relatifs aux travaux de sécurisation du centre bourg rue de la Croix Michel
- Délibération : convention de mise à disposition de Mme Gouttenoire Villemagne Véronique auprès des communes de Coise et Larajasse
- Délibération : demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projets 2025 pour la construction d'un restaurant-bar
- Délibération : demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre des amendes de police 2025 pour des travaux de sécurité sur le centre du village suite à l'aménagement de la rue de la Croix Michel
- Délibération : convention de reversement du produit de la vente des certificats d'économie d'énergie entre la commune d'Aveize et le SYDER
- Délibération : convention relative à la délégation de réalisation de travaux d'aménagement de voirie sur la rue de la Croix Michel entre la commune d'Aveize et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- Délibération : acquisition d'une parcelle rue de la Croix Michel à M Paul COUTURIER en vue des travaux de sécurisation du centre bourg Rue de la Croix Michel
- Questions diverses
- Compte rendu des réunions et commissions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2025.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

Froid Confort 90 rue des Fougères 69850 St Martin en haut	Devis pour équipement frigorifique Salle des Loisirs	7 080.01€
SARL Forissier Villard 185 rue de la croix michel 69610 Aveize	Devis travaux impasse du lavoir habillage planches de rives en	1 633.80€

	périphérie de toiture	
SAS TARRES 411 rue de la cassette ZA les Plaines 69850 St Martin en Haut	Devis découpe laser de colombe en acier pour le monument aux morts	417.60€
SB2i 256 rue de la Guilletière 69590 St Symphorien sur Coise	Renouvellement du Contrat de services informatiques	1 541.06€

Délibération n°2025-05-01 : attribution et signature des marchés de travaux relatifs aux travaux de sécurisation du centre bourg rue de la Croix Michel

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 25/05/2023 a adopté le projet d'aménagement de la rue de la Croix Michel.

Il rappelle la décision du maire n°2024-01-01 décidant de retenir l'Agence Technique Départementale du Rhône pour une prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage pour un montant de 7 160€ HT.

Il rappelle la décision du maire n°2024-07-01 décidant de retenir SAS 3D Infrastructure pour une mission de maitrise d'œuvre pour un montant de 19 900€ HT.

Il informe que pour ces travaux de sécurisation du centre bourg rue de la Croix Michel, la procédure retenue pour ces marchés de travaux a été la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Le marché a été séparé en deux lots :
Lot 1 : VRD
Lot 2 : espaces verts/mobilier

SAS 3D Infrastructure maître d'œuvre a affectué une estimation des travaux : pour le lot 1 le montant est de 257 245€ HT et pour le lot 2 , il est de 23 800€ HT.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 03/04/2025 dans un journal d'annonces légales (Le journal du bâtiment et des travaux publics), le 04/04/2025 dans l'Essor Affiches de la Loire et mis en ligne le 28/03/2025 sur le profil acheteur de la commune (http://www.sudest-marchespublics.com). Le dossier de consultation des entreprises a aussi été mis en ligne sur le profil acheteur le 28/03/2025. Les entreprises avaient jusqu'au 25/04/2025 12h00 pour déposer leurs offres. 3 entreprises ont déposé une offre électronique sur le profil acheteur dont 2 pour le lot 1 (EUROVIA et EIFFAGE) et 1 pour le lot 2 (V.GUYOT LA CLE DES CHAMPS).

L'analyse des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de consultation : critère prix 40% et critère valeur technique 60%. Comme il a été prévu dans le règlement de consultation, le lot 1 a fait l'objet d'une négociation.

M le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre et donne le classement des entreprises par lot :

Lot	Classement	Nom du titulaire	Montant HT du marché
Lot 1 : VRD	1ère	EIFFAGE Route Centre Est SAS Ets Rhône 98 Bd de la Turdine	254 168.87€

		69490 Vindry sur Turdine Téléphone 04.74.63.07.41	
Lot 2 : Espaces verts/ Mobilier	1ère	V.GUYOT LA CLE DES CHAMPS SAS 1817, route de Chazelles 69590 Saint Symphorien sur Coise Téléphone : 04.78.44.46.25	18 680.00€
Total			272 848.87€

M le Maire rappelle que par délibération du 11 juin 2020, le conseil municipal lui a donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés par la commune d'un montant inférieur à 90 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Le marché dont la procédure de passation arrive à terme étant d'un montant supérieur au seuil fixé, une délibération l'autorisant à le souscrire est nécessaire.

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer, et de l'autoriser à attribuer et signer les marchés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le classement des entreprises et du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes : lot 1 Eiffage Route Centre Est Ets Rhône pour un montant HT de 254 168.87€ et lot 2 V.Guyot La Clé des Champs pour un montant HT de 18 680€, et autorise M le Maire à signer, au nom de la commune d'Aveize, les marchés correspondants dans les conditions susvisées ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette affaire

Délibération n°2025-05-02 : convention de mise à disposition de Mme Gouttenoire Villemagne Véronique auprès des communes de Coise et Larajasse

M le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 19/05/2022 approuvant la mise à disposition de Mme Gouttenoire épouse Villemagne Véronique, adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, titulaire, auprès des Communes de Coise et Larajasse à compter du 1er juillet 2022 et ce pour une période de 3 ans et l'autorisant à signer les conventions de mise à disposition.

Mme Gouttenoire épouse Villemagne Véronique a un temps de travail de 33/35ème depuis le 1er juillet 2022. Le temps hebdomadaire affecté à la commune d'Aveize est de 18h30 et celui mis à disposition est de 14h30.

Depuis le 1er juillet 2022, Mme Gouttenoire épouse Villemagne Véronique est mise à disposition auprès des communes suivantes :
Commune de Coise : mise à disposition de 5h de durée hebdomadaire
Commune de Larajasse : mise à disposition de 9h30 de durée hebdomadaire.

Cette mise à disposition arrive à échéance au 30 juin 2025.

M le Maire précise que Mme Gouttenoire épouse Villemagne Véronique a donné son accord pour sa mise à disposition par courrier en date du 08/04/2025 et que les communes de Coise et Larajasse sont favorables au renouvellement de cette convention.

Il propose donc de renouveler cette convention à compter du 1er juillet 2025 et ce pour une période de trois ans.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de Mme Gouttenoire épouse Villemagne Véronique, auprès des Communes de Coise, et de Larajasse à compter du 1er juillet 2025 et ce pour une période de trois ans et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec les communes de Coise, et de Larajasse.

Délibération n°2025-05-03 : demande de subvention auprès du département du Rhône au titre de l'appel à projets 2025 pour la construction d'un restaurant- Bar

M Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un restaurant-bar en vue du maintien de ce commerce de proximité et dernier commerce de son type dans la commune.

Il rappelle qu'un seul restaurant-bar existe sur la Commune qui est situé dans le centre bourg et donc qu'il s'agit du dernier établissement de ce type dans la commune.

Ce restaurant jouit d'une certaine renommée avec une zone d'attraction sur le territoire des Monts du Lyonnais. Il a été repris par une équipe dynamique. Les locaux appartiennent actuellement à un propriétaire privé. Compte tenu de la vétusté de ces locaux, les frais de fonctionnement (électricité et chauffage) sont très importants et posent des difficultés pour l'activité et sa pérennité.

L'équipement n'est plus approprié à l'activité de restauration actuelle. Afin de pérenniser cette activité importante pour la vie du village, il s'avère nécessaire d'avoir un équipement adéquat.

Il rappelle qu'une étude avait été faite par l'OPAC du Rhône devenu Deux Fleuves Rhône Habitat, pour une rénovation complète du bâtiment (rez de chaussée et étage) . L'étude consistait à revendre le rez de chaussée aux gérants du Restaurant et l'étage était réservé pour des logements. Cette restructuration s'est révélée trop coûteuse. Ainsi, le conseil municipal a envisagé la solution de construire un nouvel équipement qui permettrait de sécuriser cette activité. Le site prévu est situé à proximité des parkings des salles des fêtes « Espace Culture et Loisirs » à l'entrée Nord du Village. Ce site a été classé en zone AUt au Plan Local d'Urbanisme de la Commune avec une OAP.

Il rappelle que la commune a fait appel aux services du CAUE Rhône Métropole pour ce projet. Une convention a été signée entre la Commune et le CAUE ayant pour objet une mission d'accompagnement de la commune sous la forme d'une mission de préprogrammation architecturale (étude de faisabilité urbaine et architecturale, schéma stratégique et préprogramme architectural et paysager, conseils pour l'attribution d'un marché de MOE en architecture).

Il présente le cahier des charges établi par le CAUE, le budget global est estimé à 1 322 500€ HT auquel il faut ajouter l'achat de terrain et l'accès des réseaux, évalués à 60 000€ HT.

Il informe que dans le cadre du partenariat territorial avec le Département du Rhône, la commune peut déposer un dossier au titre de l'appel à projets année 2025 sachant que le taux d'intervention du Département ne pourra être supérieur à 50% du montant total HT de l'opération et ne pourra être supérieur au montant de la participation de la collectivité sachant que celle-ci doit avoir une participation minimale de 20%.

Il rappelle au conseil municipal que ce projet est une priorité pour le devenir de la commune et pour l'attractivité du territoire.

Après avis émis par les conseillers départementaux, il est conseillé de scinder cette opération en trois tranches et de déposer une demande de subvention sur trois années (2025-2026 et 2027).

Il propose la répartition des travaux de la façon suivante :

- ✓ **Tranche 1** : travaux de construction hors d'eau hors d'air pour 486 000€ HT + étude de sols 5 000€ HT + honoraires 65 987€ HT soit **556 987€ HT**
- ✓ **Tranche 2** : travaux de finition intérieure pour 464 000€ HT + honoraires 63 000€ HT soit 527 000€ HT
- ✓ **Tranche 3** : travaux d'aménagement des extérieurs pour 210 000€ HT +honoraires 28 513€ soit 238 513€ HT

Ainsi dans le cadre de la tranche 1 dont le coût prévisionnel des travaux est de 556 987€ HT, la commune peut solliciter au titre de l'année 2025 une subvention de 100 000€ au Département du Rhône.

Il précise que des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 (285 000€) et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre « aménager un premier ou un dernier commerce en milieu rural » (100 000€) sur le coût prévisionnel total de 1 322 500€ HT.

Il propose le plan de financement suivant avec un coût prévisionnel tranche 1 de 556 987€ HT sachant que les subventions sollicitées auprès de la Région et de l'Etat sont donc proratisés au coût des travaux Tranche 1 :

Subvention sollicitée auprès du Département du Rhône	100 000€
Subvention sollicitée au titre de la Région ARA	42 116€
Subvention qui sera sollicitée au titre de l'Etat	120 031€
Autofinancement fonds propres ou emprunts	294 840€
Total	556 987€

L'octroi de toutes les subventions est indispensable pour pouvoir réaliser ce projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte l'opération qui lui est présentée à savoir la construction d'un restaurant-bar pour un coût prévisionnel Tranche 1 de 556 987€ HT, décide de solliciter le Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2025 pour une subvention pour la tranche 1 d'un montant de 100 000€, adopte le plan de financement tel qu'il a été présenté, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Département du Rhône et à signer tous les documents administratifs et comptables relatives à cette opération.

Délibération n°2025-05-04 : demande de subvention auprès du département du Rhône au titre des amendes de police 2025 pour des travaux de sécurité sur le centre du village suite à l'aménagement de la rue de la Croix Michel

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Aveize a lancé un marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Croix Michel Sécurisation du centre bourg. Ces travaux vont démarrer courant juin 2025. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette opération a été confiée à l'Agence Technique du Département du Rhône.

Suite à cet aménagement, il est nécessaire de prévoir des travaux pour améliorer la circulation routière et sécuriser les piétons et riverains dans le centre du village :

Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale.

- Travaux de marquages en peinture routière blanche pour les passage piétons, bande stop, cédez de passage, sur le centre du village (devis de 1 246.20€). Les marquages actuels au sol routiers sont usés et il devient nécessaire de les refaire pour améliorer la sécurité des usagers.
- Installation d'un radar pédagogique alimentation solaire au carrefour de la Place de l'église afin d'inciter les automobilistes à respecter les limitations de vitesse (devis de 2 116.08€ HT). Les radars pédagogiques affichent la vitesse des véhicules. Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser.
- Installation d'un feu tricolore vert récompense en amont de la rue de la Croix Michel depuis la Place de l'église car à cet endroit la rue est très étroite et dangereuse pour les piétons et riverains (devis de 8 810€ HT). Ce feu tricolore agit directement sur la vitesse en passant au vert uniquement lorsque les usagers en approche respectent la limitation de vitesse.

Il explique que le conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police. La Commune d'Aveize est éligible à ce dispositif d'aide.

Aussi, dans le cadre de cette opération « travaux de sécurité sur le centre du village suite à l'aménagement de la rue de la Croix Michel », M le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Il informe que le coût prévisionnel de cette opération est de 12 172.28€ HT et propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre des amendes de police	9 738.00€
Fonds Propres	2 434.28€
Total	**12 172.28€**

Calendrier prévisionnel des travaux : date de début : 01/10/2025- Date de fin : 01/12/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté à savoir « travaux de sécurité sur le centre du village suite à l'aménagement de la rue de la Croix Michel » pour un coût prévisionnel de 12 172.28€ HT, décide de solliciter le Département du Rhône dans le cadre de la répartition des amendes de police exercice 2025 d'une subvention de 9 738€, adopte le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Département du Rhône et de signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette affaire

Délibération n°2025-05-05 : convention de reversement du produit de la vente des certificats d'économie d'énergie entre la commune d'Aveize et le SYDER

Monsieur le Maire rappelle que le SYDER exerce une pluralité de compétences dans le domaine de l'énergie en général et de la production d'énergie renouvelable en particulier.

À cet égard, il obtient des CEE à partir des opérations d'économies d'énergies réalisées sur le territoire des communes adhérentes, tout particulièrement en matière d'éclairage public. N'étant pas soumis à obligation d 'économies d'énergie, il a néanmoins la possibilité d'en détenir et d'en vendre et est dénommé à ce titre « éligible ».

Par une délibération du 11/06/2024, le comité syndical du SYDER a décidé de reverser au budget des communes les sommes perçues par le SYDER sur la vente des CEE obtenus pour la rénovation du parc d'éclairage public.

Aussi, Monsieur le Maire explique qu'il convient de définir par voie de convention les modalités de reversement par le SYDER à la commune du produit de la vente de ces CEE sachant que le montant de la somme à reverser est de 8 340.98€.

Il présente à l'assemblée la convention de reversement des CEE adressé par le SYDER à la commune.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Il présente à l'assemblée la convention de reversement des CEE adressé par le SYDER à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M le Maire à la signer.

Délibération n°2025-05-06 : convention relative à la délégation de réalisation de travaux d'aménagement de voirie sur la rue de la Croix Michel entre la commune d'Aveize et la communauté de communes des Monts du Lyonnais

Monsieur le maire rappelle le projet de réaliser des travaux de sécurisation du centre bourg, rue de la Croix Michel.

Ces travaux consistent sur la rue de la Croix Michel : réfection de la voirie, de ses abords et trottoirs, création d'un plateau surélevé et d'un ralentisseur, création de cheminement piétons et d'espaces verts.

Il informe que les voies communales sont mises à disposition de la CCMDL et que lorsque la commune programme des travaux en agglomération, elle peut en demander la délégation afin de réaliser les travaux de voirie et ainsi percevoir les subventions sollicitées.

En effet, la CCMDL étant compétente en matière de création, aménagement et entretien de voirie, elle peut déléguer à une commune cette compétence par voie de convention à passer entre la commune d'Aveize et la CCMDL.

Aussi, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention à signer entre la CCMDL et la commune d'Aveize et qui définit les conditions administratives auxquelles sont réalisés les travaux.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M le Maire à la signer.

Délibération n°2025-05-07 : acquisition d'une parcelle rue de la Croix Michel à M Paul Couturier en vue des travaux de sécurisation du centre bourg Rue de la Croix Michel

Monsieur le maire rappelle le projet de réaliser des travaux de sécurisation du centre bourg, rue de la Croix Michel.

Afin de créer un cheminement piéton lors de ces travaux, il explique qu'il est nécessaire d'acquérir une surface d'environ 611m² de la parcelle B 520 appartenant à M Paul COUTURIER, demeurant 380, rue de la Croix Michel à Aveize. La parcelle est actuellement exploitée par M Pascal COUTURIER demeurant 225, impasse du Pilat à Aveize.

Il expose que M Paul COUTURIER, propriétaire de la parcelle B 520 est prêt à céder ce bien à la commune d'Aveize au prix de 0.50€ le m² pour une superficie approximative de 611 m².

Il propose de verser à M Pascal Couturier, exploitant de la parcelle, une indemnité d'éviction d'un montant de 1€ le m², payée par la commune d'Aveize.

Il explique que la clôture restera à la charge de la commune.

Il informe qu'un bornage a été réalisé le 10 avril 2025 par un géomètre. Ce dernier adresse les documents au service du cadastre pour attribution de nouveaux numéros de parcelles. Le compromis pourra se signer prochainement chez le notaire. Quant à l'acte authentique il sera signé après attribution du nouveau numéro de parcelle.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de cette parcelle à M Paul Couturier au prix de 0.50€ le m² ; décide de verser une indemnité d'éviction à M Pascal Couturier, exploitant de la parcelle concernée au prix de 1€ le m² ; autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte définitif de cette acquisition auprès de la SARL Thiollier Associés 16 place de la République 69590 St Symphorien sur Coise

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part d'une demande de mise à disposition gratuite de la salle JM Rousset par le centre socioculturel Archipel pour un spectacle de prévention autour des conduites addictives le mardi 2 décembre vers 19h30. Le conseil municipal donne son accord.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Jean Claude Voute : il fait part d'un devis Cuisinella pour installer une cuisine à la nouvelle MAM. Une planche de rive est tombée dans la cour de l'école. Un devis sera fait pour changer les planches de rive, les chéneaux et resuivre la toiture. Un diagnostic va être fait par un professionnel.

Intervention de Laurent Lhomme : il a participé à l'examen des autorisations d'urbanisme déposées en mairie. Il s'est rendu sur place avec Jean Baptiste Giraud et Jérémy Lechantre du service gestion des déchets de la CCMDL pour déplacer les conteneurs à l'Argentière. Peut-être prévoir un conteneur à verres à la station d'épuration du Trêve. Quant à la suppression du porte à porte, quelques remarques ont été faites à certains membres du conseil municipal. Il informe qu'un arbre est mort vers chez M Gilles Chillet. M le Maire verra avec les agents.

Intervention de Jean Yves Blanchard : il informe d'un devis pour des panneaux dont un panneau « Lavoir ». Comme il y a déjà un panneau « impasse du lavoir », le conseil municipal décide de ne pas valider ce panneau. Il conviendra d'enlever le panneau lavoir public. Il a rencontré Samuel Chillet, afin qu'un devis soit établi pour l'entretien des pistes forestières au bois du Chatelard. L'épareuse va attaquer la première semaine de juin.

Intervention de Frédéric Rivoire : il a participé à la réunion du marché nocturne, ils repartent sur les mêmes bases qu'en 2024. Une animation avec le feu d'artifice sur le terrain en gore. Il a apporté son aide à la commission fleurissement pour la pose des décorations.

Intervention de Sabrina Bouchut : elle fait part d'une réunion de la commission tourisme où ont été abordés les thèmes suivants : baignade naturelle : le permis d'aménager est signé et affiché sur place, des essais concluants, en service début juillet 2026. Ils cherchent à rendre le site attractif. Des études sont en cours pour le projet du vélorail. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été déposé auprès de la Région afin d'accroitre la fréquentation des marcheurs et des vélos sur le chemin de St Jacques de Compostelle avec des projets de petites cabanes, rénovation d'un gite à St Symphorien sur coise, installer des éco compteurs. Elle informe que les gnolus fonctionnent très bien, un nouveau parcours à Chambost Longessaigne. De nouveaux gites à St Denis sur Coise, Chevrières et Chambost Longessaigne.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : il fait part de la réunion gestion des déchets de la CCMDL : plan local des déchets ménagers assimilés fait pour six ans, actions pour réduire les déchets. Point sur les actions à prioriser par Capucine Durand. Un courrier sera envoyé en mairie afin qu'il soit joint aux contrats de locations de salles. Point sur la suppression du porte à porte en 2025 sur les derniers secteurs. Des études sont en cours pour le traitement des déchets individuels. Il faudra réfléchir pour les colonnes semi enterrées. Il a assisté à la réunion petite enfance : 15 ans de la crèche de Chevrières. Cyclo des monts du samedi 24 mai, départ d'Aveize pour le parcours 2, 110 enfants et 50 accompagnateurs. Besoin de 4 signaleurs pour samedi matin, départ pour 9h00. Organisation des accueils de loisirs St Laurent et Montrottier pour la période estivale juillet et août. La matinée de l'enfance sur aveize a accueilli 276 personnes, 22 ateliers. Un très bon accueil sur Aveize, un courrier de remerciements a été adressé en mairie. M le Maire précise qu'ils remercient Jean Baptiste pour son aide précieuse et sa disponibilité. Les Brigades Natures sont intervenues la semaine passée avec trois jours. Une mission qui s'est bien déroulée avec une équipe de 6 personnes par jour. Comice agricole : appel aux bénévoles, une réponse est attendue avant le 11 juin.

Intervention Evelyne Monteiller : elle informe des achats faits par Véronique pour la médiathèque « collection nouveautés jeunesses ». Elle rappelle le prix des Ptits d'Monts ce samedi 24 mai. Prochaine réunion du conseil municipal avec un temps convivial à la Médiathèque à 19h30.

Intervention Yves Bonnard : il a assisté à la réunion de la commission urbanisme. Puis à celle du SIMA Coise : au niveau du SPANC à Aveize 177 installations sur notre commune dont 175 ont été contrôlées 61 avec avis favorable 19 avis favorable avec réserves 56 sans obligation travaux et 39 avec obligation travaux et 2 qui n'ont jamais été vus. Il assiste aux réunions de chantier pour les travaux assainissement sur Aveize : les travaux avancent bien.

Intervention de Florence Thizy : elle a fait une demande sur le site de la Région pour disposer gratuitement d'un barnum pour les associations. Pour la fibre, Aveize est raccordable à 66%. Elle présente l'affiche pour le pupitre. IML propose une affiche magnétique, devis de 90€ HT. Dates proposées par Florence pour le voyage.

Intervention de Roland Thollet : il n'a pas eu de réunion. Six pièges pour les frelons asiatiques ont été posés, et ils vont être enlevés prochainement. Il fera un relevé des pièges et une réunion en juin permettra de faire le point. Les frelons asiatiques détruisent les abeilles.

Intervention de Stéphanie Malle : elle informe que les agents ont récupéré les colombes. Elle verra avec les agents pour la pose.

Intervention d'Estelle Geffard : elle fait part d'une rencontre avec Tony Teyssier pour le transformateur Orange. Un 1er devis sur les trois faces avait été fait, un 2ème devis en enlevant la face côté du grillage. Le coût est de 3 300€. Le conseil municipal valide le projet, quelques modifications seront apportées sur les dessins. Une convention avec Orange sera à signer.

Séance levée à : 23 :20

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 19 juin 2025

Le Maire,
Michel BONNIER

Le secrétaire de séance,
Evelyne MONTEILLER

MAIRIE D'AVEIZE
Rhône

Affiché et Publié le 24/06/2025